



ÉLECTIONS DES NOUVEAUX MEMBRES DES CONSEILS DE QUARTIERS DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2022

QUELLES SONT LES MISSIONS DES CONSEILS DE QUARTIER ?

Le Conseil de quartier a pour objet la préservation et l'amélioration du cadre de vie, l'animation, la valorisation et la promotion du quartier. Il est le cadre privilégié de la concertation et de l'étude des projets relatifs au quartier et à la ville, entre les habitants, la municipalité, les acteurs économiques et les différentes institutions intervenant dans le quartier.

Le Conseil de quartier est également mis en place pour pérenniser les liens entre les citoyens, pour faire vivre la convivialité et la solidarité. C'est aussi un lieu de renforcement de l'expression citoyenne des jeunes. Et enfin, c'est un lieu de sensibilisation et formations aux nouvelles pratiques de l'Agenda 21, à la mise en œuvre des actions relatives à la participation citoyenne retenues dans l'Agenda 21.

COMMENT SONT ORGANISÉS LES CONSEILS DE QUARTIER ?

Le Conseil Municipal a créé 4 Conseils de quartier pour développer la participation des habitants à la vie communale et impulser une nouvelle dynamique :

- **Le Conseil de quartier Village,**
- **Le Conseil de quartier Croix-Blanche,**
- **Le Conseil de quartier Plein-Ciel,**
- **Le Conseil de quartier Courtilleraies.**

Chaque Conseil est composé de 16 membres ainsi répartis :

- 10 membres du collège Habitant désigné après candidature et tirage au sort
- 3 membres du collège Acteur de quartier : issu du tissu associatif ou commercial
- 3 membres du collège Elus.

QUELS ENGAGEMENTS PRENEZ-VOUS POUR VOTRE QUARTIER ?

- Œuvrer dans l'intérêt général de la ville, du quartier et de ses habitants,
- Sensibiliser les habitants à participer à la vie de leur quartier,
- Participer aux débats et aux réunions en ayant à l'esprit l'intérêt général,
- Transmettre l'information aux habitants du quartier et faire remonter leurs propositions,
- Assurer une présence régulière aux réunions (1 réunion obligatoire par mois).

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE POUR ÊTRE MEMBRE D'UN CONSEIL DE QUARTIER ?

Remplir la fiche de candidature qui se trouve au verso + joindre une lettre de motivation adressée à Monsieur le Maire + signer la charte complétée de la mention manuscrite.

Nous vous remercions et comptons sur votre engagement pour votre quartier et votre commune !



FICHE DE CANDIDATURE À L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE QUARTIER MANDAT 2023-2026

Le dépôt des candidatures se fait à compter du
1^{er} septembre et jusqu'au 31 octobre 2022 dernier délai.
Les élections auront lieu le 14 novembre 2022, à 19h00,
à l'Hôtel de Ville (salle du Conseil municipal).

Madame, Monsieur, (rayer les mentions inutiles)

Prénom :

Nom :

Votre domicile au Mée-sur-Seine

Quartier :

n° Rue :

Étage / appartement :

Numéro de téléphone :

E-mail :

Je déclare faire acte de candidature en vue de l'élection pour la désignation des délégués de mon quartier.

Je donne mon accord à la publication des informations communiquées dont ma photo.

Fait au Mée-sur-Seine, le
Signature

Pour faire acte de candidature, merci de remplir et déposer ce formulaire accompagné de la charte signée dans l'urne présente à l'Hôtel de Ville ou bien l'envoyer par courriel à l'adresse : cabinet@lemeesurseine.fr.